

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 212 Formation générale 3			
Code	PESP2B12	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) Alexandre WERY (alexandre.wery@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie de la formation générale des étudiants, tant d'un point de vue personnel que professionnel.

Elle vise à structurer les habiletés de pensée, à développer ses aptitudes professionnelles et relationnelles et à enrichir son bagage socio-culturel.

Par l'enrichissement de sa culture générale, elle vise à développer son esprit critique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**

- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
- 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
- 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.

Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**

- 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicitier si besoin
- 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
- 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.

Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**

- 3.2 Faire preuve d'indépendance et travailler et réfléchir en équipe et en réseau.

Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**

- 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
- 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
- 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.

Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des**

possibles.

5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.

Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**

6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme des différents modules, les étudiants seront capables de/d' :

- Maîtriser le contenu des notes de cours,
- Interroger leurs représentations, leurs opinions,
- Distinguer les arguments de différents acteurs de la société et les classer en fonction des valeurs de notre société,
- Analyser les enjeux de problématiques humaines et sociales de différentes époques,
- Transférer les savoirs et les savoir-faire acquis dans le cadre de sa future profession.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP2B12A	Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses	15 h / 1 C
PESP2B12B	Formation socioculturelle et institutionnelle	30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PESP2B12A	Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses	10
PESP2B12B	Formation socioculturelle et institutionnelle	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec inférieur à 8/20 dans l'une des Activités d'Apprentissage, la note de cette Activité d'Apprentissage (ou la note la plus basse des deux Activités d'Apprentissage) deviendra la note de l'Unité d'Enseignement.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

5. Cohérence pédagogique

Les deux AA permettent de déployer des outils d'analyse complémentaires grâce auxquels les étudiants pourront mieux comprendre la société dans laquelle ils vivent et seront amenés à intervenir en tant que professionnels.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses			
Code	12_PESP2B12A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Pratique de la démarche philosophique

Entraînement à la pensée critique sur diverses problématiques

Questionnement sur des problématiques liées aux métiers d'éducateur

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- S'exercer à la démarche philosophique afin de structurer la réflexion personnelle, développer la réflexion critique et faire des choix.
- Entretenir la curiosité intellectuelle.
- Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
- Interagir dans le respect et la connaissance de soi-même et des autres.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Exercices sur la conceptualisation, problématisation et argumentation.

Pratique de la démarche philosophique par la discussion afin de développer les capacités d'écoute, de réflexion et d'argumentation.

S'interroger sur les problématiques vécues au quotidien et dans le métier d'éducateur

Démarches d'apprentissage

Afin de soutenir les étudiants dans la démarche de questionnement et d'analyse, des exercices et travaux sont proposés aux étudiants sous la conduite du professeur et en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices faits en classe et analyse des productions

Sources et références

Divers ouvrages sur la démarche philosophique

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec inférieur à 8/20 dans l'une des activités d'apprentissage, la note de cette Activité d'Apprentissage deviendra la note de l'Unité d'Enseignement.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation socioculturelle et institutionnelle			
Code	12_PESP2B12B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Alexandre WERY (alexandre.wery@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage contribue à l'enrichissement du bagage culturel de l'étudiant·e, en lui permettant de se (ré)approprier un ensemble de connaissances sur son cadre culturel en lien avec son rôle et avec son public.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme des séances de cours et des travaux réalisés, l'étudiant·e devra démontrer :

- une ouverture d'esprit et un désir d'étendre sa culture générale ;
- une capacité d'ouverture aux problématiques humaines et sociales de notre temps, de les comprendre, de les situer historiquement et d'en analyser les enjeux, afin de se situer socialement ;
- une autonomie dans la recherche, dans les moyens d'expression, de communication et d'action ;
- l'acquisition d'outils d'analyse et de réflexion dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire ;
- sa capacité à projeter les savoirs et les savoir-faire dans le cadre de sa future profession.

L'étudiant·e devra donc prouver sa capacité à :

- Compétence 1 : Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche ;
- Compétence 2 : Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action ;
- Compétence 4 : S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ;
 - S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire ;
 - Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

La première partie du cours est consacrée à la découverte du cinéma comme moyen d'expression et comme médium expressif permettant d'aborder un grand nombre de problématiques. Seront abordées les questions des genres de films, de l'histoire et des grandes personnalités du cinéma.

La seconde partie du cours explorera le 20e siècle, décennie par décennie, en examinant diverses facettes de ces périodes : l'histoire sociétale, l'histoire de la mode, l'histoire culturelle, etc.

Démarches d'apprentissage

La partie sur le cinéma est exposée en séances, à l'aide d'un Power Point faisant l'objet de commentaires de l'enseignante et de réflexions collectives.

La partie sur le 20e siècle fait l'objet de présentations orales de la part des étudiants, à destination du reste du groupe classe.

Dispositifs d'aide à la réussite

Supports écrits et/ou audio et/ou vidéo disponibles sur Connected.

Sources et références

Divers films évoqués en cours : le visionnage de certains d'entre eux sera requis.

Power Point, vidéos, liens internet, articles, etc. disponibles sur Connected.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power Point, vidéos, liens internet, articles, etc. disponibles sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 = partie "cinéma" : présentation orale sur la théorie et à propos d'un film abordé durant le cours que l'étudiant.e aura visionné. L'examen consistera en la présentation du contexte de réalisation du film (réalisateur, date de parution, résumé) et de l'impact culturel que celui-ci a eu. Il s'agira également de justifier l'utilisation de ce dernier dans le cadre d'une activité culturelle qui pourrait être réalisée dans le cadre de la profession. (10 points sur 20)

Q2 = partie "20e siècle" : l'évaluation porte sur la qualité des présentations orales (6 points sur 20) ainsi que sur un questionnaire en fin de deuxième quadrimestre (4 points sur 20)

Q3 = questionnaire portant sur la partie "cinéma" et/ou sur la partie "20e siècle"

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		
Période d'évaluation	Evo	50	Exe	20	Exe	100

Evo = Évaluation orale, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec inférieur à 8/20 dans l'une des activités d'apprentissage, la note de cette Activité d'Apprentissage deviendra la note de l'Unité d'Enseignement.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

